

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_098 : FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2017 ET SUIVANTS DE LA CABA - BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT - RAPPORT À UN AN SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITÉ **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

En 2023, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la CABA pour les exercices 2017 et suivants concernant le Budget Annexe de l'Aéroport. Le rapport d'observations définitives de la juridiction financière issu de ce contrôle a été présenté lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2023. Celui-ci ne comportait aucune observation mais mentionnait uniquement deux recommandations.

Conformément à l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières qui prévoit que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes », ce bilan est présenté ce jour au Conseil Communautaire et sera, conformément à l'article susdit, transmis à la CRC.

Pour la complète information du Conseil Communautaire, il ne s'agit pas d'une délibération soumise au vote mais d'une information sur les actions entreprises suite à ces

recommandations.

Ainsi, sur ces 2 recommandations de la Chambre Régionale, l'état d'avancement est le suivant :

- Recommandation n°1 : produire une analyse détaillée des différentes catégories d'usagers distinguant notamment les motifs de voyage et l'origine géographique.

Une enquête clientèle a été réalisée sur les 4 premiers mois de l'année 2024 auprès de 230 passagers, faisant ressortir :

- 89,6 % des passagers prennent un aller et retour et 10,4 % un aller simple ;
- 52,8 % de clientèle féminine ;
- 51,1 % entre 40 et 60 ans ;
- 66,7 % voyagent seuls, le surplus (32,3 %) à 2 ou plus ;
- 39,8 % résident sur la CABA, 56 % sur le Cantal (dont CABA), 31,7 % en région parisienne, 5,4 % dans l'Aveyron, 1 % dans le Lot ;
- 54,8 % de voyages pour motif professionnel ;
- 84,3 % se déclarent satisfaits de l'offre aéroportuaire d'Aurillac ;
- 12 % des voyageurs au départ d'Aurillac se rendent à : Martinique (26,7 %) mais aussi Bastia, Birmingham, Bolivie, Bruxelles, Mexico, Milan, Montréal ... ;
- 26,6 % ont utilisé l'avion 1 fois au cours des 12 derniers mois, 40,2 % l'ont utilisé 2 fois, 19,7 % plus de 10 fois ;
- 35,7 % n'auraient pas fait leur voyage si il n'y avait pas le départ en avion d'Aurillac, 34 % auraient choisi l'alternative en train, 27,4 % en voiture.

- Recommandation n°2 : inscrire l'ensemble des opérations comptables (notamment les subventions, l'investissement, l'encours de dette) relatives à l'aéroport dans le budget annexe dédié.

L'ensemble des investissements et des recettes associées qui avaient été enregistrés comptablement sur le Budget Principal ont été répertoriés et leur transfert sera effectif d'ici la fin de l'année. Les budgets primitifs 2024 ont été construits en inscrivant toutes les opérations d'investissement prévues sur la plateforme aéroportuaire sur le Budget Annexe de l'Aéroport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport des actions entreprises au bout d'un an en regard des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes au terme du contrôle de gestion qu'elle a conclu en 2023 sur les exercices budgétaires 2017 et suivants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac – Budget Annexe de l'Aéroport.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.